

**Projet de modification des limites territoriales des communes  
de Francheville et de Pigny  
Enquête préalable  
Avis d'enquête**

**LE PRÉFET DE LA MARNE COMMUNIQUE :**

En application de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023, il sera procédé au sein des mairies de Francheville et de Pigny à une enquête publique sur le projet de modification des limites territoriales des communes de Francheville et Pigny. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Francheville – 24 rue de la Vallée – 51240 Francheville.

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé auprès des mairies de Francheville et de Pigny pendant 15 jours entiers et consécutifs, **du mardi 5 décembre 2023 à partir de 10h00, au mardi 19 décembre 2023 inclus jusqu'à 12h00**, pour que le public puisse en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture des mairies.

Mme Valérie COULMIER, ingénieur hygiène-sécurité-environnement, est désignée commissaire-enquêteur. Elle siègera **en mairie de Francheville les :**

- mardi 5 décembre 2023** de 10h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- mardi 19 décembre 2023** de 10h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

**en mairie de Pigny le :**

- samedi 9 décembre 2023** de 10h00 à 12h00

pour y recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public.

Les observations et propositions du public pourront être directement consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou être adressées par écrit à la mairie de Francheville, à l'attention de Mme Valérie COULMIER, commissaire-enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête correspondant.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée à la mairie de chaque commune concernée et à la préfecture de la Marne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de cette enquête, et après avoir recueilli l'avis des conseils municipaux concernés, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision de modification des limites territoriales entre les communes de Francheville et de Pigny.

Châlons-en-Champagne, le **20 NOV. 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur

  
Nicolas KIEFFER